



**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 décembre 2023 (18h30)  
SALLE MONTGOLFIER-HDV**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	: 33	
Présents	: 25	
Votants	: 32	
Convocation et affichage	: 01/12/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	Michel SEVENIER

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Juanita GARDIER, Claudie COSTE, Danielle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Catherine MICHALON, Nathalie LUTZ, Lokman ÜNLÜ, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Simon PLENET, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Laura MARTINS PEIXOTO, Michel HENRY-BLANC, Vincent DUGUA.

Pouvoirs : Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Catherine MOINE), Maryanne BOURDIN (pouvoir à Romain EVRARD), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Patrick SAIGNE), Jérémy FRAYSSE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Michel SEVENIER), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Simon PLENET).

Etaient absents et excusés : Jamal NAJI.

**CM-2023-252 - SCOLAIRE - RENOVATION DE L'ECOLE PRIMAIRE DES  
CORDELIERS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION  
AUVERGNE-RHONE-ALPES AU TITRE DU CONTRAT REGION**

***Rapporteur : Monsieur Simon PLENET***

La Commune d'Annonay a inscrit les travaux de rénovation de son patrimoine scolaire constitué de 11 écoles, dont 2 groupes scolaires, dans un plan pluriannuel d'investissement. Celui-ci a pour objectif de maintenir le bâti scolaire en bon état pour assurer les meilleures conditions d'apprentissage aux 1250 élèves accueillis, et de répondre aux évolutions réglementaires de mises aux normes de sécurité, d'accessibilité et d'amélioration thermique.

Dans ce cadre, il a été décidé d'engager les travaux de rénovation de l'école primaire des Cordeliers qui s'inscrivent dans une ambition forte de réhabilitation complète d'un bâtiment patrimonial du centre-ville accueillant un groupe scolaire classé en Réseau d'éducation prioritaire comptant 11 classes à la rentrée 2023 (199 élèves).

Cette rénovation est exemplaire à plusieurs titres car elle contribue :

- à la dynamisation du centre-ville, cœur d'agglomération (ainsi intégré au programme Action Cœur de Ville) ;
- à l'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants ;
- à la transition énergétique via la réduction des consommations d'énergies de 66% sur une surface de 2.445 m<sup>2</sup> ;
- à l'amélioration significative des conditions de travail des enseignants et des personnels municipaux dans des locaux rénovés.

Le projet prévoit la rénovation globale des espaces pédagogiques et périscolaires ainsi que des deux cours de récréation maternelle et élémentaire, pour un coût

d'opération estimé à 5.500.000 € HT. Les travaux devraient débuter en avril 2024 et la livraison est prévue pour la rentrée de septembre 2025.

Pour la mise en œuvre des travaux en site libre, l'école sera totalement relocalisée à la rentrée 2024 dans un bâtiment acheté par la Commune à cet effet et réaménagé pour l'accueil des élèves, pour un coût supplémentaire estimé à 858.000 € HT (acquisition et travaux).

Au regard de l'ambition de ce projet phare pour la Commune, il est proposé de solliciter des subventions au titre du Contrat Région à hauteur de 400.000 € réparties comme suit :

- 200.000 € pour la rénovation des espaces pédagogiques,
- 200.000 € pour la rénovation des locaux périscolaires (salle d'accueil de garderie, restaurant scolaires et aménagements extérieurs).

VU l'avis favorable de la commission générale du 30 novembre 2023

## DÉLIBÉRÉ

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**APPROUVE**, dans le cadre des travaux de rénovation de l'école primaire des Cordeliers, les demandes de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Région de 200.000 € pour la rénovation des espaces pédagogiques et 200.000 € pour la rénovation des locaux périscolaires,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 11/12/23  
Publié le : 14/12/23  
Transmis en sous-préfecture le :  
Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET

